



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

HBP/2001/5
21 juin 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Soixante-deuxième session

Genève, 17-19 septembre 2001

(Point 4 f de l'ordre du jour provisoire)

STATISTIQUES DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Note établie par le secrétariat en accord avec le Bureau
et la délégation néerlandaise

Historique

1. À sa soixantième session, en septembre 1999, le Comité a invité le secrétariat et le Bureau à étudier la possibilité de constituer une base de données de la CEE sur la politique du logement qui contiendrait des renseignements obtenus auprès des autorités nationales responsables du logement et de l'administration des biens fonciers (ECE/HBP/114, par. 12 e iii). En septembre 2000, le Comité est convenu d'organiser une consultation informelle en vue d'étudier la possibilité de coordonner les activités en matière de statistiques du logement entreprises par la CEE (Bulletin de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord) et l'Union européenne (Statistiques du logement dans l'Union européenne). En accord avec le Bureau, il a décidé d'aborder cette question au cours des réunions du Bureau, en concertation avec la délégation néerlandaise. La présente note a été établie à l'issue des réunions du Bureau tenues en février et en mai 2001.

I. COMPARAISON ENTRE LE BULLETIN DE LA CEE ET
LA BROCHURE DE L'UNION EUROPÉENNE CONSACRÉE
AUX STATISTIQUES DU LOGEMENT

2. Le Bulletin de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord fournit des données annuelles de base sur le logement et la construction en Europe, au Canada et aux États-Unis d'Amérique. Depuis 1956, il présente des statistiques sur la population et les ménages, le parc de logements, les logements neufs, la construction de bâtiments à usage non résidentiel, la valeur de la construction, les entreprises de construction, les matériaux de construction, le produit intérieur brut (PIB) et la formation brute de capital fixe, les prix, les coûts et les loyers.

3. Ces statistiques sont réunies par le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies à partir des réponses aux questionnaires adressés aux pays ou extraites de publications officielles nationales. Les données sont conformes aux définitions adoptées par la Conférence des statisticiens européens et le Comité des établissements humains de la CEE. Lorsqu'une série s'écarte trop de ces définitions, les divergences sont signalées dans des notes de bas de page. Le Bulletin a pour objet de fournir des données comparatives pour l'analyse des tendances observées et des politiques adoptées dans le domaine des établissements humains, l'établissement de rapports périodiques et la réalisation d'études spéciales sur des pays de la CEE.

4. Depuis 1992, le Ministère néerlandais du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement a produit six numéros de la brochure consacrée aux Statistiques du logement dans l'Union européenne, qui est publiée par la Commission européenne. Cette brochure est le fruit d'un effort de coopération intensif des ministères du logement des 15 États membres de l'Union européenne. Le Ministère finlandais de l'environnement s'est déclaré prêt à reprendre la direction de la préparation de la prochaine édition de cette publication, attendue pour 2001.

5. Les données qui apparaissent dans la brochure sont extraites de diverses publications statistiques internationales ou nationales. Certaines données, s'agissant en particulier des cinq premiers numéros, pourraient être considérées davantage comme des indicateurs que comme des statistiques. Des définitions communes ont maintenant été établies pour la présente édition. Le chapitre premier présente quelques données démographiques et économiques générales. Le chapitre 2 apporte des informations sur la qualité de l'habitation et le chapitre 3 sur les constructions neuves. Enfin, le chapitre 4, qui est consacré à certains aspects financiers du logement, contient des chiffres relatifs aux indices de location et aux indices de prix des logements ainsi que quelques données sur les prêts hypothécaires.

6. Une analyse comparative montre que les deux publications fournissent la plupart des données. Le Bulletin de la CEE contient des données qui ne figurent pas dans la brochure de l'Union européenne: a) construction de bâtiments neufs à usage non résidentiel; b) matériaux de construction (production, exportations, importations); c) structure de l'industrie de la construction (selon la valeur de la production et la taille des entreprises).

7. La brochure de l'Union européenne comporte des données qui n'apparaissent pas dans le Bulletin de la CEE mais qui pourraient présenter un intérêt pour tous les pays de la région de la CEE: a) aspects économiques et financiers du logement; b) prévisions démographiques et population en fonction de l'âge; c) migration et demandeurs d'asile; d) PIB par habitant; e) parc des logements – logements principaux; logements vacants; logements pour une famille par rapport à la totalité du parc de logements. Ce type de données sur le logement pourrait être utile également pour d'autres pays de la région de la CEE.

II. ACTIVITÉ PROPOSÉE POUR LA CEE EN COMPLÉMENT DE SON BULLETIN

8. Eu égard à la transition socioéconomique et l'intégration européenne en cours et à la nécessité de réaliser au plus tôt des études nationales et internationales sur la situation du logement dans la région de la CEE, il faudrait compléter le Bulletin de la CEE avec un certain nombre de données présentées dans la brochure de l'Union européenne (voir plus haut, par. 7). Quelques-unes de ces données (concernant par exemple les aspects économiques et financiers du logement) risquent de ne pas apparaître dans les statistiques officielles, et il conviendrait alors de demander aux ministères du logement de fournir des estimations. Toutes les délégations pourraient proposer d'autres indicateurs qu'elles jugeraient utiles.

9. Le secrétariat de la CEE réunira les données fournies par les pays en transition puis, en coopération avec la délégation finlandaise (qui y ajoutera des données analogues pour les pays de l'Union européenne), établira et publiera un document de synthèse contenant des statistiques et indicateurs du logement pour tous les pays de la CEE, qui sera soumis au Comité des établissements humains.

10. Le Comité souhaitera peut-être:

a) Rassembler périodiquement (chaque année ou tous les deux ou cinq ans) un ensemble de statistiques/indicateurs du logement (qu'il réviserait et approuverait régulièrement) et le publier en complément du Bulletin de la CEE sous forme d'un document de travail pour ses sessions; le secrétariat, avec le concours de consultants, pourrait sur la base de ces données réaliser périodiquement des analyses qui seraient soumises au Comité;

b) Organiser une consultation informelle des délégations intéressées avant la fin de 2001.

11. Afin d'aider le Comité dans cette tâche, il est présenté ci-après en annexe (sous forme de questionnaire) un ensemble préliminaire de données qui pourraient être rassemblées par le Comité en 2002. Toutes les délégations de pays ne faisant pas partie de l'Union européenne sont invitées à répondre à ce questionnaire avant le 1^{er} septembre 2001 afin que le secrétariat puisse en établir un résumé à l'intention du Comité. Les délégations sont invitées à indiquer, dans leur réponse, si elles seraient en mesure de soumettre ces données aux fins de leur publication.

Annexe

QUESTIONNAIRE SUR LES STATISTIQUES ET INDICATEURS DU LOGEMENT
À RÉUNIR PAR LES MINISTÈRES DU LOGEMENT

Les délégations nationales sont invitées à indiquer s'il leur serait possible de fournir des données (ou estimations) statistiques en rapport avec les rubriques ci-après (il conviendrait de fournir des estimations s'il n'est pas possible d'obtenir de données auprès de sources officielles).

Les réponses au questionnaire doivent être communiquées au secrétariat de la CEE pour le 1^{er} septembre 2001 au plus tard

Type de données	Statistiques officielles	Source	Estimations (en l'absence de données statistiques)
1. Logements principaux			
2. Logements vacants			
3. Maisons pour une famille, par rapport à la totalité du parc de logements (%)			
4. Logements locatifs sociaux par rapport aux logements récemment achevés (%)			
5. Dépenses moyennes pour le logement			
6. Indices des prix des logements locatifs sociaux			
7. Indices des prix des logements locatifs privés			
8. Taux d'intérêt de plusieurs hypothèques privées			
9. Dettes hypothécaires résidentielles actives (en % du PIB)			
10. Autre(s) indicateur(s) du logement jugé(s) utile(s) pour suivre l'évolution de la situation en matière de logement, en particulier dans les pays en transition.			
